

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 646 4 juillet 2005

SOMMAIRE

| Adhikar S.A., Luxembourg 30976 | Kiribati S.A., Luxembourg | 30998 |
|---|---|-------|
| Air Max Aviation, S.à r.l., Luxembourg 30991 | Laperle S.A., Luxembourg | 30997 |
| Akers Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg 31000 | Lepuy S.A., Luxembourg | 30998 |
| Akrotec, S.à r.l., Luxembourg | Lina Holding S.A., Luxembourg | 31003 |
| Assetto Corsa S.A., Bereldange 30996 | LJCA Fin, S.à r.l., Luxembourg | 30989 |
| Atos Origin Luxembourg S.A., Luxembourg 30962 | Lux-Pension Sicav, Luxembourg | 31007 |
| Atos Origin Luxembourg S.A., Luxembourg 30963 | M & J, S.à r.l., Graulinster | 3097 |
| Aura S.C.I., Luxembourg | Madeleine I, S.à r.l., Luxembourg | 3098 |
| Autospace, S.à r.l., Tétange 30979 | Madeleine I, S.à r.l., Luxembourg | 30989 |
| Balfrin S.A., Luxembourg 30967 | Mae Engineering SRL S.A., Luxembourg | 31001 |
| BB & MT S.A., Luxembourg | Manta Corporation S.A., Luxembourg | 31000 |
| Bobra Holding S.A., Luxembourg 30999 | Mas Luc S.A., Luxembourg | 30969 |
| Café du Sud, S.à r.l., Luxembourg 31000 | MDS Investments S.A., Luxembourg | 31003 |
| Charme Holding S.A., Luxembourg 31004 | Newpak S.A., Luxembourg | 30967 |
| Delta Perspectives S.A., Luxembourg 30992 | Newpak S.A., Luxembourg | 30968 |
| Diadem, Sicav, Luxembourg 31008 | (La) Nice S.A., Luxembourg | 30998 |
| Dunmore International S.A., Luxembourg 31001 | Noga S.A., Luxembourg | 31000 |
| Ecole Grandjean S.A | (Le) Nothomb S.A., Luxembourg | 30999 |
| FDI Financière de Développement Immobilier S.A., | Nouna Holding S.A., Luxembourg | 31002 |
| Luxembourg | P.M.RChaussures, S.à r.l., Buschdorf | 30977 |
| Finalfe S.A., Luxembourg 30977 | Pacific Consulting S.A., Dudelange | 30983 |
| Giotto Holding S.A., Luxembourg | Pegaso S.A., Luxembourg | 30974 |
| GLBB Holding S.A., Luxembourg 30968 | Pirelli Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg . | 31006 |
| Grossmann Bau, S.à r.l., Remich 30998 | SLMD, Société Luxembourgeoise de Matériaux | |
| Horus Trading, S.à r.l., Luxembourg 30962 | Divers S.A., Luxembourg | 30973 |
| Horus Trading, S.à r.l., Luxembourg 30962 | St. Louis S.A., Luxembourg | 30994 |
| Horus Trading, S.à r.l., Luxembourg 30962 | Technoland II Holdings, S.à r.l., Luxembourg | 31002 |
| Horus Trading, S.à r.l., Luxembourg 30962 | Unican Luxembourg S.A., Luxembourg | 30969 |
| HPLC, High Performance Logistics & Consulting | Unican Luxembourg S.A., Luxembourg | 30971 |
| S.A., Niederanven 31001 | Valtro Holding S.A., Luxembourg | 30966 |
| International Securities Fund New Economy S.A., | Vecchia Roma, S.à r.l., Rumelange | 30971 |
| Sicaf, Luxembourg | VIP Lux, S.à r.l., Remich | 30981 |
| Isabelle Immobilière Holding S.A., Luxembourg 30980 | Voco S.A., Mamer | 3099 |
| Isotec Lux S.A., Luxembourg 30963 | | 30996 |
| J.J. Car, S.à r.l., Soleuvre | Wagener Consulting, S.à r.l., Steinfort | 30990 |
| Jarnac S.A., Luxembourg30997 | | 31003 |
| Jerozolimskie 195 Holding, S.à r.l., Luxembourg 31002 | Westfin Int. S.A., Luxembourg | 30980 |
| Jewels Manufacturing S.A., Luxembourg 30999 | | |



HORUS TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 64.983.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2005, réf. LSO-BB04565, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2005.

Signature.

(017856.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

HORUS TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 64.983.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2005, réf. LSO-BB04566, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2005.

Signature.

(017858.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

HORUS TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 64.983.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2005, réf. LSO-BB04568, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2005.

Signature.

(017861.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

HORUS TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 64.983.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2005, réf. LSO-BB04569, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2005.

Signature.

(017863.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

ATOS ORIGIN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové. R. C. Luxembourg B 37.048.

L'an deux mille cinq, le vingt-et-un janvier.

Par-devant Maître Emile Schlesser, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ATOS ORIGIN LUXEMBOURG S.A. avec siège social à L-8070 Bertrange, Z.A. Bourmicht, constituée sous la dénomination de ORIGIN TECHNOLOGY IN BUSINESS (LUXEMBOURG) S.A., suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 9 avril 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 383 du 14 octobre 1991, modifiée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, prénommé, en date du 10 octobre 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 36 du 23 janvier 1995, modifiée en ORIGIN LUXEMBOURG S.A., suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, de résidence à Luxembourg, en date du 19 novembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 82 du 10 février 1999, modifiée en ATOS ORIGIN LUXEMBOURG S.A., suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en date du 6 août 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 182 du 1er février 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 37.048.

L'assemblée est présidée par Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Carine Grundheber, licenciée en lettres modernes, demeurant professionnellement à Luxembourg.



L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Victor Tognoni, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

- I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:
 - 1. Transfert du siège social de L-8070 Bertrange, Z.A. Bourmicht à L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Boyé.
 - 2. Modification de la première phrase de l'article cinq des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante: «Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.»

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-8070 Bertrange, Z.A. Bourmicht à L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.

Deuxième résolution

Modification de la première phrase de l'article cinq des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Art. 5. (Première phrase). Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: T. Fleming, C. Grundheber, V. Tognoni, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 64, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2005.

E. Schlesser.

(020027.3/227/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

ATOS ORIGIN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové. R. C. Luxembourg B 37.048.

Les statuts coordonnés de la Société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2005.

E. Schlesser

Notaire

(020029.3/227/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

ISOTEC LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 51.730.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire le 19 octobre 2004

1. L'assemblée générale accepte la démission du commissaire aux comptes QUEEN'S HOLDINGS LLC, avec effet immédiat et nomme en son remplacement TOWERBEND LTD.

Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée de l'an 2008.

Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Pour ISOTEC LUX S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2004, réf. LSO-AW06348. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020263.3/744/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.



AURA S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adelaïde. R. C. Luxembourg E 604.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1. Madame Tina Cardoso, secrétaire, demeurant à L-5750 Frisange, 52, rue de Mondorf.
- 2. Madame Cindy Spieldenner, secrétaire, demeurant à F-54560 Audun-le-Roman, 6, rue Somen.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire soussigné de documenter comme suit les statuts d'une société civile immobilière qu'elles déclarent constituer entre elles.

Dénomination, Objet, Durée, Siège

- Art. 1er. Il est formé par les présentes une société civile immobilière sous la dénomination de AURA S.C.I.
- **Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition d'immeubles destinés, soit à être attribués aux associés en jouissance, soit à être gérés par leur location ou par leur remise gracieuse à des associés, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement, avec toutes activités s'il y a lieu à condition qu'elles soient civiles et non commerciales; la société de la même manière pourra être porteur de parts d'autres sociétés civiles immobilières luxembourgeoises ou étrangères ayant un objet similaire ou permettant la jouissance des immeubles sociaux en totalité ou par fractions correspondantes à des parts sociales.
 - Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.
 - Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de la gérance de la société.

Art. 5. La capital social est fixé à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) divisé en cent (100) parts d'intérêts de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les cent (100) parts d'intérêts ont été souscrites comme suit:

| 1 Madame Tina Cardoso, prénommée | 50 parts |
|---------------------------------------|----------|
| 2 Madame Cindy Spieldenner, prénommée | 50 parts |
| Total: cent parts d'intérêts | 100 |

Les cent (100) parts d'intérêts ont été entièrement libérées en espèces de sorte que la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi que cela a été justifié au notaire qui le constate expressément.

- **Art. 6.** Le titre de chaque associé résultera uniquement des présents statuts, des actes ultérieurs qui pourront modifier le capital social et des cessions qui seront régulièrement consenties.
- **Art. 7.** Sous réserve de l'observation des conditions de forme prévues par l'article neuf des présents statuts, les parts d'intérêts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés qu'avec l'accord unanime des associés.

- **Art. 8.** Les cessions de parts d'intérêts doivent être constatées par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil.
- **Art. 9.** Chaque part d'intérêts confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre de parts existantes, dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.
- **Art. 10.** Dans leurs rapports respectifs avec leurs co-associés, les associés seront tenus des dettes et engagements de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts lui appartenant.

A l'égard des créanciers de la société, les associés seront tenus des dettes et engagements sociaux conformément à l'article 1863 du code civil chacun au prorata de ses parts.

Art. 11. Chaque part d'intérêts est indivisible à l'égard de la société.

Les co-propriétaires indivis d'une ou de plusieurs parts sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Jusqu'à cette désignation, la société pourra suspendre l'exercice des droits afférents aux parts appartenant à des copropriétaires indivis.

Art. 12. Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions prises par l'assemblée générale des associés.

Les héritiers et légataires de parts ou les créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, pendant la durée de la société, et jusqu'à la clôture de sa liquidation, requérir l'apposition de scellés sur les biens, documents et valeurs de la société ou en requérir l'inventaire, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans l'administration de la société.



Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 13. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs des associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers et représentants de l'associé ou des associés décédés.

De même, l'interdiction, la déconfiture, la faillite ou la liquidation judiciaire d'un ou de plusieurs des associés ne mettront point fin à la société, celle-ci continuera entre les autres associés à l'exclusion de l'associé ou des associés en état d'interdiction, de déconfiture, de faillite ou de liquidation judiciaire.

La révocation d'un ou de plusieurs administrateurs n'entraînera pas la dissolution de la société.

Administration de la Société

Art. 14. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants associés ou non, nommés par les associés décidant à la majorité simple des voix présentes ou représentées.

L'assemblée fixe la durée de leur mandat.

Art. 15. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Le ou les gérants peuvent acheter ou vendre tous immeubles, contracter tous prêts et consentir toutes hypothèques. Ils administrent les biens de la société et ils la représentent vis-à-vis des tiers et de toutes administrations, ils consentent, acceptent et résilient tous baux et locations, pour le temps et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables, ils touchent les sommes dues à la société à tel titre et pour telle cause que ce soit ils payent toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonnent le paiement.

Ils réglementent et arrêtent tous comptes avec tous créanciers et débiteurs. Ils exercent toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant.

Ils autorisent aussi tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements, ainsi que toutes subrogations et toutes mainlevées d'inscription, saisies, oppositions et autres droits avant ou après paiement.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés, ils statuent sur toutes propositions à lui faire et arrêtent son ordre du jour.

Ils peuvent conférer à telles personnes que bonnes leur semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés. Ils représentent la société en justice.

La présente énumération est énonciative et non limitative.

Art. 16. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Exercice Social

Art. 17. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Réunion des Associés

Art. 18. Les associés se réunissent au moins une fois par an à la date et à l'endroit qui seront indiqués dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les gérants quand ils le jugent convenables, mais ils doivent être convoqués dans le délai de un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts existantes.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours francs à l'avance et qui doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion. Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 19. Dans toute réunion chaque part donne droit à une voix. En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitier et nu-propriétaire le droit de vote appartient à l'usufruitier.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés, à moins de dispositions contraires des statuts.

Art. 20. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, qu'elle qu'en soit la nature et l'importance. Ces décisions portant modification aux statuts sont prises à l'unanimité.

Dissolution, Liquidation

Art. 21. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale règle sur la proposition de la gérance le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation les mêmes attributions que durant le cours de la société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner décharge et quittance au(x) liquidateur(s).

Le produit net de la liquidation après règlement des engagements sociaux est réparti entre les associés, proportionnellement au nombre de parts possédées par chacun d'eux.

Dispositions Générales

Art. 22. Les articles 1832 et 1872 du code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé.

Disposition Générale

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre 2005.



Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de huit cents euros (EUR 800,-).

Réunion des associés

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis et à l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Est nommée gérante pour une durée indéterminée: Madame Tina Cardoso, prénommée.

Elle aura tous les pouvoirs prévus à l'article 15 des statuts. La société est valablement engagée par la seule signature de la gérante.

2. Le siège social de la société est fixé à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. Cardoso, C. Spieldenner, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 février 2005, vol. 904, fol. 95, case 12. – Reçu 25 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 mars 2005.

A. Biel.

(020403.3/203/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

VALTRO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 81.983.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, le mercredi 22 décembre 2004, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Onelio Piccinelli, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 25 juin 2004.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Onelio Piccinelli en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

Sixième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 06 juin 2003 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à ce jour.

L'Assemblée décide de nommer les Administrateurs suivants:

- Monsieur Salvatore Cocco, Expert-Comptable, Via Seminelle, 27, 16010 Genova (Italie), Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Onelio Piccinelli, employé privé, 12, avenue de la Liberté; L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur;
- Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté; L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2004.

L'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Vincent Thill, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en qualité de Commissaire. L'Assemblée décide de nommer la société FIDUCIAIRE MEVEA S.à r.l., 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, en qualité de Commissaire pour les exercices se clôturant au 31 décembre 2003 et au 30 juin 2004.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2005.

Le Conseil d'Administration

O. Piccinelli / D. Murari

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2005, réf. LSO-BC01050. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020236.3/043/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.



BALFRIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 59.332.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue en date du 7 octobre 2004, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Michele Consigliere, dirigeant, demeurant à Genova (Italie);
- Monsieur Pietro Segalerba, expert-comptable, demeurant à Genova (Italie);
- Madame Enrica Romani, assistante universitaire, demeurant à Genova (Italie).

Le mandat des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 mai 2005.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un (un) an, comme Commissaire la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat ainsi conféré au Commissaire expirera à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2005.

Le Conseil d'Administration

M. Consigliere / E. Romani / P. Segalerba

Président / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2005, réf. LSO-BC01052. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020234.3/043/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

NEWPAK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 54.045.

L'an deux mille quatre, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NEWPAK S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 54.045, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 février 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 249 du 20 mai 1996, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, prénommé, en date du 29 août 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 123 du 17 février 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Luis Tavares, employé privé, demeurant à Luxembourg. Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Martine Lopez, employée privée, demeurant à Luxembourg. L'assemblée élit comme scrutateur Madame Nicole Thirion, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

- II. Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les cent soixante-quinze mille (175.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
 - III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:
 - 1. Modification de l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
- «L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de juin à 15.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»
 - 2. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:



Résolution

L'assemblée décide de modifier l'article quinze des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Art. 15. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de juin à 15.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: L. Tavares, M. Lopez, N. Thirion, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 7 janvier 2005, vol. 430, fol. 15, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 février 2005.

H. Hellinckx.

(020144.2/242/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

NEWPAK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 54.045.

Status coordonnés déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 février 2005.

H. Hellinckx

Notaire

(020146.3/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

GLBB HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 81.668.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui s'est tenue à Luxembourg, le lundi 31 janvier 2005, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 7 juin 2004. L'Assemblée prend acte de et accepte la demande de l'Administrateur Madame Rachel Szymanski, de ne pas renouveler son mandat d'Administrateur lors de la présente Assemblée.

L'Assemblée décide de nommer les administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur;
- Monsieur Onelio Piccinelli, employé privé, à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2005.

L'Assemblée décide de nommer la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2005.

Le Conseil d'Administration

S. Vandi / J.-P. Fiorucci

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2005, réf. LSO-BC01048. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020237.3/043/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.



MAS LUC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 71.574.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 mars 2004, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et que le mandat du Commissaire sont venus à échéance en date du 26 mai 2003 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à ce jour. L'Assemblée décide de nommer les Administrateurs suivants:

- Monsieur Massimo Vezza, industriel, 4, via Cavourrina I-Grinzane Cavour (Italie); Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur;
- Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

L'Assemblée décide de nommer, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., ayant son siège social à L-1330 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2004.

MAS LUC S.A.

S. Vandi / M. la Rocca

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2005, réf. LSO-BC01051. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020235.3/043/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

UNICAN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 59.401.

In the year two thousand and four, on the thirtieth of July.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of UNICAN LUXEMBOURG S.A. (hereafter the «Corporation»), a société anonyme, having its corporate seat at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, incorporated by deed of Me Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg on May 16, 1997, published in the Mémorial, Recueil C, number 472, dated of August 29, 1997, whose by-laws have been amended pursuant to three deeds of Me Delvaux, prenamed, on May 18, 1999, published in the Mémorial, Recueil C, number 616, dated of August 17, 1999, on November 2, 1999, published in the Mémorial, Recueil C, number 33, dated of January 11, 2000, on May 8, 2000, published in the Mémorial, Recueil C, number 18, 2000, and by four deeds of Me Joseph Elvinger, prenamed, on June 25, 2001, published in the Mémorial, Recueil C, number 53, dated of January 10, 2002, on November 13, 2001, published in the Mémorial, Recueil C, number 484, dated of March 27, 2002, on June 13, 2002, published in the Mémorial, Recueil C, number 9, 2002 and on May 28, 2004, not yet published in the Mémorial, Recueil C.

The meeting is chaired by Rachel Uhl, jurist, with professional address at Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Mr. Hubert Janssen, jurist, with professional address at Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

- I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.
- II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Corporation, presently fixed at fifteen million one hundred ninety-one thousand five hundred thirty-five Euro and ninety-four cents (EUR 15,191,535.94) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.
 - III. That the agenda of the meeting is the following:
 - 1. Change of the Corporation's accounting year-end from June 15th to June 30th.
 - 2. Amendment of Article 27 of the articles of incorporation, to henceforth read as follows:



- «Art. 27. The accounting year of the Corporation shall begin on July 1st of each year and shall terminate on June 30th of the following year.»
- 3. Transitory and retroactive provision: The current financial year started on June 16th, 2004 and ended on June 30th, 2004.
 - 4. Miscellaneous.

After the above mentioned was approved by the meeting, the meeting unanimously approved the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to change the Corporation's accounting year-end from June 15th to June 30th.

Second resolution

The meeting resolved to amend Article 27 of the articles of incorporation, to henceforth read as follows:

«Art. 27. The accounting year of the Corporation shall begin on July 1st of each year and shall terminate on June 30th of the following year.»

Transitory provisions

The current financial year started from June 16th, 2004 ended on June 30th, 2004.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Corporation as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately EUR 1,500.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le trente juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme UNICAN LUXEMBOURG S.A. (ci-après «la Société»), ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 mai 1997, publié au Mémorial Recueil C, numéro 472 en date du 29 août 1997, les statuts ayant été modifiés suivant trois actes de Maître Delvaux, précité, le 18 mai 1999, publié au Mémorial Recueil C, numéro 616, en date du 17 août 1999, le 2 novembre 1999, publié au Mémorial Recueil C, numéro 33, en date du 11 janvier 2000, le 8 mai 2000, publié au Mémorial Recueil C, numéro 668, en date du 18 septembre 2000, et suivant quatre actes de Maître Joseph Elvinger, précité, le 25 juin 2001, publié au Mémorial Recueil C, numéro 53, en date du 10 Janvier 2002, le 13 novembre 2001, publié au Mémorial Recueil C, numéro 484, en date du 27 mars 2002, le 13 juin 2002, publié au Mémorial Recueil C, numéro 1315, en date du 9 septembre 2002, et le 28 mai 2004, non encore publié au Mémorial Recueil C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg. Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

- I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à quinze millions cent quatre-vingt-onze mille cinq cent trente-cinq Euros et quatre-vingt-quatorze cents (15.191.535,94) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.
 - III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
 - 1. Changement de la fin de l'exercice social de la Société du 15 juin au 30 juin.
 - 2. Modification afférente de l'article 27 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:
- «Art. 27. L'exercice social de la Société commence le 1er juillet de chaque année pour se terminer le 30 juin de l'année suivante.»
- 3. Disposition transitoire et rétroactive: L'exercice social en cours ayant débuté le 16 juin 2004 s'est achevé le 30 juin 2004.
 - 4. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:



Première résolution

L'assemblée décide de changer la fin de l'exercice social de la Société du 15 juin au 30 juin.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 27 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 27. L'exercice social de la Société commence le 1er juillet de chaque année pour se terminer le 30 juin de l'année suivante.»

Disposition transitoire

L'exercice social en cours ayant débuté le 16 juin 2004 s'est achevé le 30 juin 2004.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.500,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal. Signé: R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2004, vol. 144S, fol. 75, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2004.

J. Elvinger.

(020387.3/211/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

UNICAN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 59.401.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger

Notaire

(020388.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

VECCHIA ROMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3717 Rumelange, 2, rue du Couvent. R. C. Luxembourg B 106.403.

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

- 1. Elena Sfrappa, retraitée, née à Cannara/Perugia (Italie) le 3 avril 1935, veuve de Silvestro Barnellini, demeurant à L-3717 Rumelange, 2, rue du Couvent, et sa fille
- 2. Daniela Barnellini, sans état, née à Roma (Italie) le 28 janvier 1963, épouse de Jean Paul Gudenburg, demeurant à L-3755 Rumelange, 20, rue Batty Weber.

Les comparantes ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée familiale qu'elles déclarent constituer entre elles.

- Art. 1er. La société prend la dénomination de VECCHIA ROMA, S.à r.l.
- Art. 2. Le siège de la société est établi à Rumelange.
- **Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un commerce d'articles d'épicerie et d'accessoires, fabrication industrielle et vente de pâtes alimentaires à l'état brut ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.
 - Art. 4. La durée de la société est indéterminée.
- **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cinq cents (500) parts de vingt-cinq (25,-) euros chacune.



Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

- Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.
 - Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
 - Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2005.

Souscription et libération

Les parts ont été souscrites comme suit:

| 1. Elena Sfrappa, retraitée, née à Cannara/Perugia (Italie) le 3 avril 1935, veuve de Silvestro Barnellini, demeu- | |
|---|-----|
| rant à L-3717 Rumelange, 2, rue du Couvent, deux cent cinquante et une parts | 251 |
| 2. Daniela Barnellini, sans état, née à Roma (Italie) le 28 janvier 1963, épouse de Jean Paul Gudenburg, demeurant à L-3755 Rumelange, 20, rue Batty Weber, deux cent quarante-neuf parts | 249 |
| Total: cinq cents parts | 500 |

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850.-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associées, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquées, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-3717 Rumelange, 2, rue du Couvent;
- Le nombre de gérants est fixé à deux (2);
- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:
- 1. Elena Sfrappa, retraitée, née à Cannara/Perugia (Italie) le 3 avril 1935, veuve de Silvestro Barnellini, demeurant à L-3717 Rumelange, 2, rue du Couvent, gérante technique.
- 2. Daniela Barnellini, sans état, née à Roma (Italie) le 28 janvier 1963, épouse de Jean Paul Gudenburg, demeurant à L-3755 Rumelange, 20, rue Batty Weber, gérante administrative.

La société est valablement engagée par la signature de la gérante technique jusqu'à la somme de mille deux cent cinquante (1.250,-) euros; au-delà de cette somme la signature conjointe de la gérante technique et de la gérante administrative est requise.

Dont acte, fait et passé à Rumelange, 2, rue du Couvent.

Et après information par le notaire des comparantes que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub «objet social» respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, toutes connues du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, elles ont toutes signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Sfrappa, S. Barnellini, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 mars 2005, vol. 891, fol. 71, case 1. – Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 4 mars 2005.

F. Molitor.

(020427.3/223/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

BB & MT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt. R. C. Luxembourg B 63.908.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 4 mars 2005, réf. LSO-BC01137, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2005.

Pour BB & MT S.A.

ECOGEST S.A.

Signature

(020272.3/3083/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.



SLMD, SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE MATERIAUX DIVERS S.A., Société Anonyme, (anc. FERTILE S.A.).

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 89.895.

L'an deux mille cinq, le dix-sept janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FERTILE S.A., ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy, R.C.S. Luxembourg section B numéro 89.895, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 novembre 2002, publié au Mémorial C numéro 1778 du 13 décembre 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Nora Brahimi, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Gaëlle Di Cesare, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Brigitte Siret, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui ensemble avec les procurations.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1. Nouvelle répartition des actions de la société.
- 2. Changement de la dénomination de la société en SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE MATERIAUX DIVERS S.A., en abrégé SLMD S.A.
 - 3. Modification afférente de l'article 1er des statuts.
 - 4. Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
 - «Art. 4. La société a pour objet l'achat et la vente de métaux ferreux et non ferreux.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tout concours, prêts, avances ou garanties.»

- 5. Nominations statutaires.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate qu'à la suite d'une cession d'actions sous seing privé la répartition des mille (1.000) actions de la société est la suivante:

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE MATERIAUX DIVERS S.A., en abrégé SLMD S.A. et de modifier en conséquence l'article premier des statuts comme suit:

«**Art. 1**er. Il existe une société anonyme sous la dénomination de SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE MATERIAUX DIVERS S.A., en abrégé SLMD S.A.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 4. La société a pour objet l'achat et la vente de métaux ferreux et non ferreux.



La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tout concours, prêts, avances ou garanties.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de tous les administrateurs de la société, à savoir Monsieur Michel Py, la société anonyme FINANCES & TECHNOLOGIES HOLDING S.A. et Madame Nora Brahimi et de leur donner décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société:

- 1. Monsieur Jean-Pierre Robert Paul Lamory, gérant de société, né à St. Maur des Fosses (France), le 9 septembre 1947, demeurant à F-69000 Meyzieu, 4, rue des Maisons Rouges (France);
- 2. Monsieur André Alfred Beaurain, retraité, né à Rochechouart (France), le 2 janvier 1944, demeurant à F-69007 Lyon, 60, rue Georges Conti (France);
- 3. Madame Ida Burchi, épouse Saulnier, retraitée, née à Sancoins (France), le 18 juin 1940, demeurant à F-69000 Meyzieu, 4, rue des Maisons Rouges (France).

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2007.

L'assemblée donne pouvoir au conseil d'administration de déléguer les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Monsieur Jean-Pierre Robert Paul Lamory, préqualifié.

Réunion du Conseil d'Administration

Les membres du conseil d'administration, tous ici présents ou représentés, nomment Monsieur Jean-Pierre Robert Paul Lamory, préqualifié, aux fonctions d'administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal. Signé: G. di Cesare, B. Siret, N. Brahimi, I. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 janvier 2005, vol. 530, fol. 65, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations Junglinster, le 7 mars 2005.

J. Seckler.

(020504.3/231/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

PEGASO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 43.075.

L'an deux mille quatre, le quinze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PEGASO S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 43.075, constituée suivant acte reçu en date du 16 février 1993, publié au Mémorial C numéro 235 du 21 mai 1993.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

- I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II. Qu'il appert de cette liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Décision de la mise en liquidation de la société.
- 2. Nomination d'un liquidateur.
- 3. Détermination des pouvoirs du liquidateur.



- 4. Décharge donnée aux directeurs et à l'auditeur statutaire.
- 5. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

la société SILVER MOON COMPANY S.A., ayant son siège social à Panama-City (République de Panama).

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombaient.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, vol. 146S, fol. 20, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2005.

J. Elvinger.

(020400.3/211/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

M & J, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6240 Graulinster, 15, rue du Village. R. C. Luxembourg B 106.394.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix-sept février.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Monsieur Joseph Hamouth, gérant de sociétés, né à Casablanca (Maroc), le 18 mai 1959 (Matricule No. 19590518258), demeurant à L-3346 Leudelange, 35, rue de Bettembourg,

ci-après dénommé «le comparant».

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

- Art. 1er. La société prend la dénomination de M & J, S.à r.l.
- Art. 2. Le siège de la société est établi à Graulinster.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

- **Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques et d'un snack bar, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.
 - Art. 4. La durée de la société est indéterminée.
- **Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2005.
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune.

Toutes ces parts ont été entièrement souscrites par l'associé unique.



Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernières volontés concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdits parts sociales de désigner un mandataire.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

- Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 11.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:
 - cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
 - le solde restera à la libre disposition de l'associé.
- Art. 12. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.
 - Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (1.000,- EUR).

Assemblée Générale

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, fait désigner:

- comme gérant technique Monsieur Emmanuel Lacava employé privé, né à Metz (France), le 26 avril 1969 (Matricule No. 19690426059), demeurant à L-3346 Leudelange, 35, route de Bettembourg;
 - comme gérant administratif Monsieur Joseph Hamouth, prédit.

La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Le siège social est établi à L-6240 Graulinster, 15, rue du Village.

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Hamouth. C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 février 2005, vol. 891, fol. 63, case 7. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 25 février 2005.

C. Doerner.

(020406.3/209/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

ADHIKAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 60.502.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2005, réf. LSO-BC00942, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2005.

Signature.

(020242.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.



FINALFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 61.209.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 25 juin 2004, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte, la démission présentée par Monsieur Mirko la Rocca de sa fonction d'administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Onelio Piccinelli, employé privé, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko la Rocca, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2005.

Le Conseil d'Administration

S. Vandi / J.-Ph. Fiorucci

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2005, réf. LSO-BC01043. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020238.3/043/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

P.M.R.-CHAUSSURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7418 Buschdorf, 37A, an Urbech. R. C. Luxembourg B 106.393.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq février,

Par-devant Maître Emile Schlesser, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

- 1. Monsieur Pierre Lucien dit Pit Mangen, agent d'assurances, né à Luxembourg, le 30 juin 1963, demeurant à L-7418 Buschdorf, 37A, an Urbech,
- 2. Madame Karin Reisen, agent d'assurances, née à Luxembourg, le 26 mai 1965, épouse de Monsieur Pit Mangen demeurant à L-7418 Buschdorf, 37A, an Urbech.

Lesdits comparants, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

- Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.
- Art. 2. La société a pour objet l'achat et la vente de chaussures, textiles, maroquinerie, bijoux de fantaisie et accessoires.

Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

- **Art. 3.** La société prend la dénomination de P.M.R.-CHAUSSURES, S.à r.l., société à responsabilité limitée, et fera le commerce sous l'enseigne CHAUSSURES CARINE.
 - Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 5. Le siège social est établi à Buschdorf.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de vingt mille euros (EUR 20.000,00), représenté par cent (100) parts sociales de deux cents euros (EUR 200,00) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

| 1. Monsieur Pit Mangen, prénommé, cinquante parts sociales | 50 |
|---|-----|
| 2. Madame Karin Reisen, prénommée, cinquante parts sociales | 50 |
| Total: cent parts sociales | 100 |

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de vingt mille euros (EUR 20.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.



- Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.
- Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.
- Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

- **Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.
 - Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le trente-et-un décembre deux mille cinq.

- **Art. 14.** Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.
 - Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

- **Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.
- Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Evaluation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille euros (EUR 1.000,00).

Les comparants déclarent être époux et requérir la réduction fiscale prévue pour les sociétés familiales.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1. Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2. Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

Madame Karin Reisen, prénommée.

La société se trouve valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle de la gérante.

- 3. L'adresse de la société sera la suivante:
- L-7418 Buschdorf, 37A, an Urbech.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Mangen, K. Reisen, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2005, vol. 147S, fol. 29, case 3. – Reçu 100 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2005.

F Schlesser

(020405.3/227/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

ECOLE GRANDJEAN S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 43.824.

Mme Rose-Marie Ernsberger dénonce purement et simplement le contrat de bail du 6 juillet 2001 avec effet immédiat et donc dénonce de fait le siège de la société ECOLE GRANDJEAN S.A..

Keispelt, le 4 mars 2005.

R.-M. Ernsberger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2005, réf. LSO-BC01375. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020256.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.



AUTOSPACE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3761 Tétange, 32, rue Thomas Byrne. R. C. Luxembourg B 106.395.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-et-un février.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Monsieur Marc Dupont, délégué commercial, né à Esch-sur-Alzette le 3 septembre 1962 (no matricule 19620903216) demeurant à L-3761 Tétange, 32, rue Thomas Byrne;

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

- Art. 1er. La société prend la dénomination de AUTOSPACE S.à r.l.
- Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Kayl.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et des succursales à l'étranger peuvent être créées par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet la commercialisation dans le domaine de l'automobile, plus précis encore l'achat et la vente des voitures d'occasions, en plus l'achat et la vente des nouvelles voitures. Ceci passe entre autres pour la réalisation commerciale pratique, par l'aide d'une Website professionnelle (plate-forme tournante) et l'Internet.

Egalement avec cette Website, AUTOSPACE S.à r.l. peut créer des contacts entre des intéressés, acheteurs et vendeurs, entre privées et privées et/ou professionnels, comme intermédiaire, sur base d'abonnements et/ou des commissions.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation. Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers

- Art. 4. La durée de la société est indéterminée.
- Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2005.
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Toutes ces parts ont été entièrement souscrites par l'associé unique.

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend. b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernières volontés concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdits parts sociales de désigner un mandataire.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

- Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 11.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:
 - cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
 - le solde restera à la libre disposition de l'associé.
- Art. 12. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.
 - Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.



Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (1.000,- EUR).

Assemblée Générale

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, fait désigner lui-même comme gérant unique.

Il peut engager valablement la société sans limitation de sommes.

Le siège social est établi à Tétange, 32, rue Thomas Byrne.

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Dupont, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 février 2005, vol. 891, fol. 63, case 10. - Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 25 février 2005.

C. Doerner.

(020409.3/209/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

WESTFIN INT. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 82.911.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 25 juin 2004, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko la Rocca de sa fonction d'administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Eric Giacometti, employé privé, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko la Rocca, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2005.

Le Conseil d'Administration

S. Vandi / J.-P. Fiorucci

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2005, réf. LSO-BC01045. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020239.3/043/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

ISABELLE IMMOBILIERE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 57.165.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire le 10 juin 2004 tenue extraordinairement au siège social le 14 octobre 2004

1. L'assemblée générale accepte la démission de l'administrateur Mme Sandrine Klusa avec effet immédiat et nomme en son remplacement Mme Frédérique Vigneron, demeurant à Luxembourg-Howald.

Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée de l'an 2008.

Luxembourg, le 14 octobre 2004.

Pour ISABELLE IMMOBILIERE HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2004, réf. LSO-AX03474. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020261.3/744/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.



VIP LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5532 Remich, 10, rue Enz. R. C. Luxembourg B 106.397.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1. Monsieur Nicolas Biletic, gérant de société, né à Dijon (France), le 29 mars 1971, demeurant au 5, Impasse Jean Vilar, F-21240 Talant;
- 2. Madame Isabelle Huard, employée, née à Chenôve (France), le 15 juillet 1970, demeurant au 5, Impasse Jean Vilar, F-21240 Talant.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre Ier. Objet, Raison Sociale, Durée, Siège

- Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.
- Art. 2. La société a pour objet principal l'importation, l'exportation et des démonstrations d'équipements de la personne et de la maison. Elle pourra encore prester tout service de mailing-phoning.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La société prend la dénomination de VIP LUX S.à r.l., société à responsabilité limitée.
- Art. 5. Le siège social est établi à Remich.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Titre II. Capital Social, Parts Sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

| 1. Monsieur Nicolas Biletic, prénommé, soixante parts sociales | 60 |
|--|-----|
| 2. Madame Isabelle Huard, prénommée, quarante parts sociales | 40 |
| Total: cent parts sociales | 100 |

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

- Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant l'accord des associés statuant à la majorité requise pour les modifications statutaires.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.
- Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.



Art. 11. Les créanciers, personnels, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Titre III. Administration et Gérance

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par les signatures conjointes de 2 (deux) gérants, sauf dispositions contraires fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

- Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.
- **Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

- **Art. 16.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
 - Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.
- Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV. Dissolution, Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre V. Dispositions Générales

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation à l'article dix-sept (17) qui précède, l'année sociale commence aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2005.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ neuf cent cinquante euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1. L'adresse de la société est fixée au 10, rue Enz, L-5532 Remich.
- 2. Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Nicolas Biletic, gérant de société, né à Dijon (France), le 29 mars 1971, demeurant au 5, Impasse Jean Vilar, F-21240 Talant.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.



Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N. Biletic, I. Huard, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 mars 2005, vol. 891, fol. 72, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 mars 2005. J.-J. Wagner.

(020413.3/239/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

PACIFIC CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3512 Dudelange, 200, rue de la Libération. R. C. Luxembourg B 106.402.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1. LCCL ASSETS MANAGEMENT S.A., avec siège social à L-3512 Dudelange, 200, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 105.809,

ici représentée par son administrateur-délégué Ludovic Cocheteux, directeur de société, demeurant à Mamer;

2. CONSULTING & LOGISTICS MARKETING NETWORK S.A., avec siège social à L-3512 Dudelange, 200, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 98.192,

ici représentée par Chantal Simon, manager juridique, demeurant à Thionville (France), en vertu d'une procuration ci-annexée.

Les comparants ont requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

- **Art. 1**er. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: PACIFIC CONSULTING S.A.
- Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.
 - Art. 3. Le siège de la société est établi à Dudelange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

- **Art. 4.** La société a pour objet d'accepter tous mandats relatifs à la gestion des affaires d'autrui et de s'entremettre dans les transactions les plus diverses dont notamment toute participation dans toutes opérations, sociétés, entreprises, commerces ou industries pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement y compris toutes opérations immobilières, mobilières et financières et plus généralement toutes opérations commerciales quelconques contribuant à la promotion et à la réalisation de cet objet.
- Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros, représenté par mille (1.000) actions de trente et un (31,-) euros chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

- **Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.
- Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué ou, en ce qui concerne la gestion journalière, par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.



- Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.
 - Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.
- Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 12. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de cent pour cent de sorte que la somme de trente et un mille (31.000,-) euros se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents (1.400,-) euros.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2006.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui de commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- 1. CONSULTING & LOGISTICS MARKETING NETWORK S.A., avec siège social à L-3512 Dudelange, 200, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 98.192,
- 2. LCCL ASSETS MANAGEMENT S.A., avec siège social à L-3512 Dudelange, 200, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 105.809.
- 3. Ludovic Cocheteux, gérant de société, né à Saint-Saulve / Nord (France), le 21 juin 1976, demeurant à L-8220 Mamer, 6, rue du Commerce.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Jean Greff, expert-comptable agréé, né à Forbach/Moselle (France), le 19 août 1957, demeurant à F-57600 Forbach, 141, rue Nationale.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2010.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-3512 Dudelange, 200, rue de la Libération.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.



Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Cocheteux, Ch. Simon, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 janvier 2005, vol. 891, fol. 37, case 8. - Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries

Suit copie d'annexé:

Réunion du conseil d'administration

A l'instant,

CONSULTING & LOGISTICS MARKETING NETWORK S.A. avec siège social à L-3512 Dudelange, 200, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 98.192, LCCL ASSETS MANAGEMENT S.A. avec siège social à L-3512 Dudelange, 200, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 105.809 et Ludovic Cocheteux, gérant de société, né à Saint-Saulve / Nord (France), le 21 juin 1976, demeurant à L-8220 Mamer, 6, rue du Commerce, administrateurs de la société PACIFIC CONSULTING S.A., avec siège social à L-3512 Dudelange, 200, rue de la Libération, se sont réunis en conseil d'administration et, sur ordre du jour conforme, nomment Ludovic Cocheteux, préqualifié, administrateur-délégué.

Dudelange, le 25 janvier 2005.

Signé: L. Cocheteux, Ch. Simon, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 janvier 2005, vol. 891, fol. 37, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 18 février 2005.

F. Molitor.

(020426.3/223/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

MADELEINE I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital: EUR 12,600.-.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 104.929.

In the year two thousand and five, on the fifteenth day of February.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held a meeting of the partners (the «Meeting») of MADELEINE I, S.à r.l. (the «Company»), having its registered office in 33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), registered at the Trade and Companies Register of Luxembourg under Section B and number 104.929, incorporated under the name of MSEOF MADELEINE I, S.à r.l. by deed of Maître Gérard Lecuit, notary public with residence in Luxembourg on 10 December 2004, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial»), last time amended by a deed of the undersigned notary on 8 February 2005, not yet published in the Mémorial.

The Meeting was opened at 12.00 a.m. and was chaired by Mr. Benoît Rose, lawyer, residing in Luxembourg.

The President appointed as secretary Mr. Benoît Tassigny, lawyer, residing in B-Nothomb (Belgium).

The Meeting elected as scrutineer Mr. Max Welbes, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

- I. The partners present and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list, having been signed by the partners present, the proxyholders of the represented partners, the members of the board of the Meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.
- II. All the partners being represented at the Meeting and being informed of the agenda, the partners waive the convening notice formalities.
- III. It appears from the attendance list, that one hundred and twenty-six (126) shares of the total number of one hundred and twenty-six (126) shares representing the entire subscribed capital of EUR 12,600.- are represented at the present Meeting.
 - IV. The present Meeting is regularly constituted and can decide validly on its agenda.

The agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. To increase the Company's subscribed capital by an amount of one hundred fifty-three thousand two hundred euro (EUR 153,200.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-) divided into sixty-three (63) class A shares and sixty-three (63) class B shares, each share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-), to one hundred sixty-five thousand eight hundred euro (EUR 165,800.-) divided into eight hundred



and twenty-nine (829) class A shares and eight hundred and twenty-nine (829) class B shares, each share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-).

- 2. To issue seven hundred sixty-six (766) class A shares, each with a nominal value of one hundred euro (EUR 100), having the same rights and privileges as those attached to the existing class A shares and entitling to dividends as from the day of the meeting resolving on the proposed capital increase and seven hundred sixty-six (766) class B shares, each with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing class B shares and entitling to dividends as from the day of the general meeting resolving on the proposed capital increase.
- 3. To accept the subscription of (i) seven hundred sixty-six (766) class A shares each with a nominal value of one-hundred euro (EUR 100.-) by MSEOF HOLDING, S.à r.l., a company existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg and to accept payment in full for each such class A shares by a contribution in cash of seventy-six thousand and six hundred euro (EUR 76,600.-) and (ii) seven hundred sixty-six (766) class B shares each with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) by TAMWEELVIEW EURO-PEAN HOLDINGS S.A., a company existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, and to accept payment in full for each such class B shares by a contribution in cash of seventy-six thousand and six hundred euro (EUR 76,600.-).
- 4. To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 3 of the agenda.
- 5. To authorize any lawyer of LINKLATERS LOESCH to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Mémorial.

And has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The partners resolve to increase the Company's subscribed capital by an amount of one hundred fifty-three thousand two hundred euro (EUR 153,200.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-) divided into sixty-three (63) class A shares and sixty-three (63) class B shares, each share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-), to one hundred sixty-five thousand eight hundred euro (EUR 165,800.-) divided into eight hundred and twenty-nine (829) class B shares, each share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-).

Second resolution

The partners resolve to issue seven hundred sixty-six (766) class A shares, each with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing class A shares and entitling to dividends as from the day of the general meeting resolving on the proposed capital increase and seven hundred sixty-six (766) class B shares, each with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing class B shares and entitling to dividends as from the day of the general meeting resolving on the proposed capital increase.

Subscriptions and payments

There now appeared Mr. Benoît Rose, lawyer, having his office in Luxembourg, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of MSEOF HOLDING, S.à r.l., a company existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg by virtue of a proxy given on February 14, 2005, which proxy will remain attached to the present deed.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the said MSEOF HOLDING, S.à r.l., for seven hundred sixty-six (766) class A shares each with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) and to make payment in full for each such additional class A shares by a contribution in cash of seventy-six thousand and six hundred euro (EUR 76,600.-), which is as of now at the disposal of the Company, proof of the payment having been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

There now appeared Mr. Benoît Rose, lawyer, having his office in Luxembourg, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., a company existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg by virtue of a proxy given on February 14, 2005, which proxy will remain attached to the present deed.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the said TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., for seven hundred sixty-six (766) class B shares each with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) and to make payment in full for each such additional class B shares by a contribution in cash of seventy-six thousand and six hundred euro (EUR 76,600.-), which is as of now at the disposal of the Company, proof of the payment having been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Third resolution

The partners resolve to accept the subscription of (i) seven hundred sixty-six (766) class A shares each with a nominal value of one-hundred euro (EUR 100.-) by MSEOF HOLDING, S.à r.l., a company existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg and to accept payment in full for each such class A shares by a contribution in cash of seventy-six thousand and six hundred euro (EUR 76,600.-) and (ii) seven hundred sixty-six (766) class B shares each with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) by TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., a company existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, and to accept payment in full for each such class B shares by a contribution in cash of seventy-six thousand and six hundred euro (EUR 76,600.-).



Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the partners resolve to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company which shall be worded as follows:

«Art. 5. Issued Capital

The issued capital of the Company is set at one hundred sixty-five thousand and eight hundred euro (EUR 165,800) divided into eight hundred and twenty-nine (829) class A shares and eight hundred and twenty-nine (829) class B shares all with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each and all of which are fully paid up.»

Fifth resolution

The partners resolve to authorize any lawyer of LINKLATERS LOESCH to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Mémorial.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, amount approximately to three thousand euros (EUR 3,000.-).

The meeting is closed at 12.30 p.m.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any difference between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille cinq, le quinze février.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée des associés («l'Assemblée») de MADELEINE I, S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 104.929, constituée sous la dénomination de MSEOF MADELEINE I, S.à r.l. par acte notarié de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 10 décembre 2004, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), modifié pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant le 8 février 2005, non encore publié au Mémorial.

La séance est ouverte à 12:00 heures, sous la présidence de Monsieur Benoît Rose, avocat, demeurant à Luxembourg. Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Benoît Tassigny, juriste, demeurant à B-Nothomb (Belgique).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max Welbes, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

- I. Que les associés présents et le nombre de parts qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II. Que, tous les associés étant représentés à l'Assemblée et informés de l'ordre du jour, les associés renoncent aux formalités relatives à la convocation.
- III. Qu'il résulte de la liste de présence que cent vingt-six (126) parts sur le nombre total de cent vingt-six (126) parts représentant l'entièreté du capital social de 12.600,- EUR, sont présentes à la présente Assemblée.
 - IV. Que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. La présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1. Augmentation du capital souscrit de la Société d'un montant de cent cinquante trois mille deux cents euros (153.200,- EUR) de manière à porter le capital de son montant actuel de douze mille six cents Euros (12.600,- EUR) divisé en soixante-trois (63) parts sociales de la classe B, ayant une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune, à cent soixante-cinq mille huit cents Euros (165.800,- EUR) divisé en huit cent vingt-neuf (829) parts sociales de la classe B, chacune avec une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR).
- 2. Émission de sept cent soixante-six (766) parts sociales de la classe A, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes de la classe A et donnant droit aux dividendes à partir du jour de l'assemblée de procéder à l'augmentation de capital proposée, et de sept cent soixante-six (766) parts sociales de la classe B, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes de la classe B et donnant droit aux dividendes à partir du jour de l'assemblée de procéder à l'augmentation de capital proposée.
- 3. Acceptation de la souscription de (i) sept cent soixante-six (766) parts sociales de la classe A, ayant une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune, par MSEOF HOLDING, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et acceptation de la libération intégrale de chacune de ces parts sociales de la classe A par un apport en numéraire de soixante-seize mille six cents Euros (76.600,- EUR) et (ii) sept cent soixante-six (766) parts sociales de la classe B ayant une valeur nominale de cent Euros (100,-



EUR) chacune, par TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg et acceptation de la libération intégrale de chacune de ces parts sociales de la classe B par un apport en numéraire de soixante-seize mille six cents Euros (76.600,- EUR).

- 4. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société de manière à refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 à 3 de l'ordre du jour.
- 5. Autorisation à tout avocat de LINKLATERS LOESCH de procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital dans le registre des parts de la Société et d'accomplir toutes les formalités nécessaires auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et du Mémorial.

et a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de cent cinquante trois mille deux cents Euros (153.200,- EUR) de manière à porter le capital de son montant actuel de douze mille six cents Euros (12.600,- EUR) divisé en soixante-trois (63) parts sociales de la classe A et soixante-trois (63) parts sociales de la classe B, ayant une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune, à cent soixante-cinq mille huit cents Euros (165.800,- EUR) divisé en huit cent vingt-neuf (829) parts sociales de la classe B, chacune avec une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR).

Deuxième résolution

Les associés décident d'émettre sept cent soixante-six (766) parts sociales de la classe A, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes de la classe A et donnant droit aux dividendes à partir du jour de l'assemblée de procéder à l'augmentation de capital proposée, et sept cent soixante-six (766) parts sociales de la classe B, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes de la classe B et donnant droit aux dividendes à partir du jour de l'assemblée de procéder à l'augmentation de capital proposée.

Souscriptions et libérations

Ensuite est intervenu Monsieur Benoît Rose, avocat, ayant son bureau à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de MSEOF HOLDING, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 février 2005, laquelle procuration restera annexée au présent acte.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de MSEOF HOLDING, S.à r.l. sept cent soixante-six (766) nouvelles parts sociales de la classe A de la Société ayant une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune et libérer la totalité de ces nouvelles parts sociales de la classe A par un apport en numéraire d'un montant de soixante-seize mille six cents Euros (76.600,- EUR), qui se trouve dès à présent à la disposition de la Société, preuve du paiement ayant été donnée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Ensuite est intervenu Monsieur Benoît Rose, avocat, ayant son bureau à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 février 2005, laquelle procuration restera annexée au présent acte.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A. sept cent soixante-six (766) nouvelles parts sociales de la classe B de la Société ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune et libérer la totalité de ces nouvelles parts sociales de la classe B par un apport en numéraire d'un montant de soixante-seize mille six cents Euros (76.600,- EUR), qui se trouve dès à présent à la disposition de la Société, preuve du paiement ayant été donnée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Troisième résolution

Les associés décident d'accepter la souscription de (i) sept cent soixante-six (766) parts sociales de la classe A, ayant une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune, par MSEOF HOLDING, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et acceptation de la libération intégrale de chacune de ces parts sociales de la classe A par un apport en numéraire de soixante-seize mille six cents Euros (76.600,- EUR) et (ii) sept cent soixante-six (766) parts sociales de la classe B ayant une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune, par TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg et acceptation de la libération intégrale de chacune de ces parts sociales de la classe B par un apport en numéraire de soixante-seize mille six cents Euros (76.600,- EUR).

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, les associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, qui seront dorénavant rédigés comme suit:

«Art. 5. Capital.

Le capital social émis de la Société est fixé à cent soixante-cinq mille huit cents Euros (165.800,- EUR) divisé en huit cent vingt-neuf (829) parts sociales de la classe A et huit cent vingt-neuf (829) parts sociales de la classe B, ayant une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.»



Cinquième résolution

Les associés décident d'autoriser tout avocat de LINKLATERS LOESCH de procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital dans le registre des parts de la Société et d'accomplir toutes les formalités nécessaires auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et du Mémorial.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence de cet acte, sont estimés à trois mille Euros (3.000,- EUR).

La séance est levée à 12.30 heures.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. Rose, B. Tassigny, M. Welbes, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2005, vol. 23CS, fol. 81, case 10. – Reçu 1.532 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2005.

G. Lecuit.

(020634.3/220/239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

MADELEINE I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 104.929.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2005.

G. Lecuit

Notaire

(020645.3/220/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

LJCA FIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 84.472.

DISSOLUTION

In the year two thousand five, on the fifteenth of February.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Luxembourg.

There appeared:

Miss Isabelle Rosseneu, employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of LJCA MEDIA B.V., with business address at Fred. Roeskestraat, 123, 1076 EE Amsterdam, The Netherlands,

by virtue of a proxy given on December 14th, 2004.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation LJCA FIN S.à r.l., having its principal office in L-1150 Luxembourg, 287/289, route d'Arlon, has been incorporated pursuant to a notarial deed on November 8, 2001, published in the Mémorial, Recueil C number 390 of March 11, 2002, the articles of incorporation of which have been amended by a deed of the undersigned notary on April 22, 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 1108 of July 19, 2002;
- that the capital of the corporation LJCA FIN S.à r.l. is fixed at fourteen thousand euros (14,000.- EUR) represented by one hundred and forty (140) shares of one hundred euros (100.- EUR) each, fully paid;
- that LJCA MEDIA B.V., has become owner of the shares and has decided to dissolve the company LJCA FIN S.à r.l. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;
 - that LJCA MEDIA B.V., being sole owner of the shares and liquidator of LJCA FIN S.à r.l., declares:
 - * that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- * regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;
 - * that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;
 - with the result that the liquidation of LJCA FIN S.à r.l., is to be considered closed;
 - that full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandates;



- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1150 Luxembourg, 287/289, route d'Arlon.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quinze février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mademoiselle Isabelle Rosseneu, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de LJCA MEDIA B.V., ayant son adresse commerciale à Fred. Roeskestraat 123, 1076 EE Amsterdam, Pays-Bas,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 décembre 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société LJCA FIN S.à r.l., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 287/289, route d'Arlon, a été constituée suivant acte notarié, en date du 8 novembre 2001, publié au Mémorial, Recueil C numéro 390 du 11 mars 2002, et dont les statuts furent modifiés suivant acte du notaire instrumentant, en date du 22 avril 2002, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1108 du 19 juillet 2002;
- que le capital social de la société LJCA FIN S.à r.l. s'élève actuellement à quatorze mille euros (14.000,- EUR) représenté par cent quarante (140) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées;
- que LJCA MEDIA B.V., étant devenue seule propriétaire des parts sociales dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société à responsabilité limitée LJCA FIN S.à r.l., celle-ci ayant cessé toute activité;
- que LJCA MEDIA B.V., agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société LJCA FIN S.à r.l., qu'en tant qu'associé unique, déclare:
 - * que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- * par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer;
 - * que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique;

de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants, pour l'exercice de leurs mandats;
- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1150 Luxembourg, 287/289, route d'Arlon.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. Rosseneu, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2005, vol. 147S, fol. 8, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2005.

G. Lecuit.

(020583.3/220/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

WAGENER CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 13, rue de Koerich. R. C. Luxembourg B 71.603.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} mars 2005, réf. LSO-BC00062, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2005.

Pour WAGENER CONSULTING, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(020275.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.



AIR MAX AVIATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 84.147.

DISSOLUTION

In the year two thousand five, on the fifteenth of February.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Miss Isabelle Rosseneu, employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of LJCA MEDIA B.V., a private limited liability company, with business address at Fred. Roeskestraat, 123, 1076 EE Amsterdam, The Netherlands,

by virtue of a proxy given on December 14th, 2004.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation AIR MAX AVIATION, S.à r.l., having its principal office in L-1150 Luxembourg, 287/289, route d'Arlon, has been incorporated pursuant to a notarial deed on October 17, 2001, published in the Mémorial, Recueil C number 311 of February 25, 2002;
- that the capital of the corporation AIR MAX AVIATION, S.à r.l. is fixed at twelve thousand four hundred euros (12,400.- EUR) represented by one hundred twenty-four (124) shares of one hundred euros (100.- EUR) each, fully paid;
- that LJCA MEDIA B.V., has become owner of the shares and has decided to dissolve the company AIR MAX AVI-ATION, S.à r.l. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;
 - that LJCA MEDIA B.V., being sole owner of the shares and liquidator of AIR MAX AVIATION, S.à r.l., declares:
 - * that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- * regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;
 - * that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;
 - with the result that the liquidation of AIR MAX AVIATION, S.à r.l., is to be considered closed;
 - that full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandates;
- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1150 Luxembourg, 287/289 route d'Arlon.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quinze février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mademoiselle Isabelle Rosseneu, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de LJCA MEDIA B.V., ayant son adresse commerciale Fred. Roeskestraat 123, 1076 EE Amsterdam, Pays-Bas,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 décembre 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société AIR MAX AVIATION, S.à r.l., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 287/289, route d'Arlon, a été constituée suivant acte notarié, en date du 17 octobre 2001, publié au Mémorial, Recueil C numéro 311 du 25 février 2002;
- que le capital social de la société AIR MAX AVIATION S.à r.l. s'élève actuellement à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées;
- que LJCA MEDIA B.V., étant devenue seule propriétaire des parts sociales dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société à responsabilité limitée AIR MAX AVIATION, S.à r.l., celle-ci ayant cessé toute activité;
- que LJCA MEDIA B.V. agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société AIR MAX AVIATION, S.à r.l., qu'en tant qu'associé unique, déclare:
 - st que tous les passifs connus de la société vis-st-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- * par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer;
 - * que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique;
 - de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.
 - que décharge pleine et entière est accordée aux gérants, pour l'exercice de leurs mandats;



- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1150 Luxembourg, 287/289, route d'Arlon.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. Rosseneu, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2005, vol. 147S, fol. 8, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2005.

G. Lecuit.

(020592.3/220/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

DELTA PERSPECTIVES, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy. R. C. Luxembourg B 106.398.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre février.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

- 1. Monsieur Christian Riche, ingénieur, demeurant à B-7133 Binche, 5, rue de Cent Pieds, né à Haine-Saint-Paul (B), le 7 juin 1946,
- 2. Monsieur Francis Bodson, architecte, demeurant à B-6700 Virton, 22, avenue Bouvier, né à Breux (F), le 21 octobre 1946

Lesquels comparants, présents, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre Ier. Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

- **Art. 1**er. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de: DELTA PERSPECTIVES.
 - Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

- Art. 3. La durée de la société est illimitée.
- Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière ainsi que toutes opérations d'achat et de vente immobilière, le conseil, la coordination, la promotion, la gérance, l'estimation, la participation ainsi que la vente en matière d'immeubles.

En outre, elle a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets, franchises et licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.



Titre II. Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

- Art. 7. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.
- Art. 8. Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

- Art. 10. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances pour les actes de la gestion journalière par la signature individuelle du ou des délégués du conseil d'administration. Pour les actes autres que ceux de la gestion journalière, la société n'est engagée valablement que par la signature conjointe soit de deux administrateurs, soit d'un administrateur et d'un directeur ou du délégué de ce dernier.
- Art. 11. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre III. Assemblées Générales

- Art. 12. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.
- Art. 13. L'assemblée générale statutaire se réunit au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième vendredi du septembre à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 14. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV. Année sociale, Répartition des bénéfices

- Art. 15. L'exercice social commence le 1er juillet et finit le 30 juin de l'année suivante.
- Art. 16. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pourcent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pourcent du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.



Dispositions transitoires

- 1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 juin 2006.
- 2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2006.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

| 1) Monsieur Christian Riche, prénommé, soixante actions | 60 |
|---|-----|
| 2) Monsieur Francis Bodson, prénommé, deux cent cinquante actions | 250 |
| Total: Trois cent-dix actions | 310 |

Toutes ces actions ont été immédiatement libérées intégralement de sorte que la somme de 31.000,- EUR se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 1.500,- EUR.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Bernard Jacquemin, cadre de banque, demeurant à B-6760 Virton, 11, Champs Boutons, né à Saint-Mard (B), le 26 août 1958,
- b) Monsieur Christian Riche, ingénieur, demeurant à B-7133 Binche, 5, rue de Cent Pieds, né à Haine-Saint-Paul (B), le 7 juin 1946,
- c) Monsieur Francis Bodson, architecte, demeurant à B-6700 Virton, 22, avenue Bouvier, né à Breux (B), le 21 octobre 1946.
 - 2. Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

La société ABAX AUDIT, S.à r.l. établie et ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 27.761.

- 3. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 30 juin 2011.
- 4. L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration.
 - 5. Le siège social de la société est fixé à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Riche, F. Bodson, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2005, vol. 1475, fol. 28, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 3 mars 2005.

Signature.

(020415.3/206/152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

ST. LOUIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 83.206.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 3 mars 2005, réf. LSO-BC00870, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(020715.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.



VOCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8226 Mamer, 2, rue de l'Ecole. R. C. Luxembourg B 82.286.

L'an deux mille trois, le six mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de VOCO S.A., une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, actuellement sans siège social, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 82.286, (la «Société»).

La Société a été constituée suivant acte notarié du 31 mai 2001, publié au Mémorial C numéro 1138 du 11 décembre 2002.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Brendan D. Klapp, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Kit Sum Wong, employée privée, avec adresse professionnelle à Belvaux (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nadia Weyrich, employée privée, avec adresse professionnelle à Belvaux (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1. Fixation du siège social à L-8226 Mamer, 2, rue de l'Ecole, et modification afférente du deuxième et troisième alinéa de l'article 1er des statuts.
 - 2. Démission des administrateurs et décharge pleine et entière.
 - 3. Nomination de deux nouveaux administrateurs.
 - 4. Démission du Commissaire aux Comptes et décharge pleine entière.
 - 5. Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes.
 - 6. Pouvoir au Conseil d'Administration de nommer Monsieur Raoul van Loo à la fonction d'Administrateur Délégué.
 - 7. Divers.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Premième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de fixer le nouveau siège social de la Société au 2, rue de l'Ecole, L-8226 Mamer.

Deuxième résolution

Afin de refléter la résolution prise ci-avant, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier en conséquence les deuxième et troisième alinéas de l'article premier des statuts de la Société, comme suit:

Art. 1er. (Deuxième alinéa).

«Le siège social de la société est établi à Mamer (Luxembourg).»

(Troisième alinéa).

«Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.»

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires prend acte de la démission de Monsieur Joseph Delree, et de la société FIDUCIARE S.A., toutes deux, datées du 27 juillet 2001, en tant qu'administrateur de la Société.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide à cet effet de leur accorder pleine et entière décharge pour l'accomplissement de son mandat jusqu'à la date de leur démission.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer en tant que nouveaux administrateurs de la Société VOCO S.A., en remplacement des administrateurs sortis:



- a) Monsieur Raoul van Loo, architecte, demeurant au 44, rue des Chardons, B-1030 Bruxelles (Belgique).
- b) Monsieur Jean Issele, ingénieur, demeurant au 16, rue du Cimetière, L-1338 Luxembourg.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accepter la démission immédiate de Monsieur Tony Oliveira, en tant que Commissaire aux Comptes de la Société et décide de lui accorder décharge pleine et entière pour l'accomplissement de son mandat jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer en tant que nouveau commissaire aux comptes de la Société en remplacement du commissaire sortant:

la société C.I.C.L. SOCIETE DE CONSEILS S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 47, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 60.771).

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes nouvellement élus, se termineront à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en 2006.

Huitième résolution

Conformément aux dispositions de l'article soixante (60) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et de l'article six (6) des statuts de la Société, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de conférer au conseil d'administration de la Société tous pouvoirs afin de déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Raoul van Loo, architecte, demeurant au 44, rue des Chardons, B-1030 Bruxelles.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Belvaux (Luxembourg), les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: B.D. Klapp, K.S. Wong, N. Weyrich, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 mai 2003, vol. 877, fol. 19, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 juin 2003.

J.-J. Wagner.

(020677.3/239/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

VOCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8226 Mamer, 2, rue de l'Ecole. R. C. Luxembourg B 82.286.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 juin 2003.

J.-J. Wagner

Notaire

(020678.3/239/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

ASSETTO CORSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7240 Bereldange, 87, route de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 102.326.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à L-1940 Luxembourg,

le 23 novembre 2004 à 10.30 heures

La séance est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Andrea Bertoli, demeurant professionnellement à L-Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Otis Claeys, demeurant professionnellement à L-Luxembourg. L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Jeanne Muller, demeurant professionnellement à L-Luxembourg. Tous les membres du bureau sont présents et acceptent leur fonction.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

- 1. que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence laquelle restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par les actionnaires présents et/ou les mandataires des actionnaires représentés et les membres du bureau;
- 2. qu'il résulte de la liste de présence que l'intégralité du capital a été présente ou représentée, de sorte que la présente assemblée a pu se réunir sans publication préalable d'avis de convocation. Les actionnaires présents et/ou représentés déclarent par ailleurs, avoir été prévenus personnellement et eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable;



3. que dès lors, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour

- 1. Démission d'un administrateur délégué.
- 2. Nomination d'un nouvel administrateur.
- 3. Divers

Première résolution

Faisant suite à la démission de l'administrateur délégué de la société, Monsieur Jacques Rotteveel, demeurant à L-8711 Boevange-sur-Attert au 55 am Lëtschert, avec effet immédiat, l'assemblée décide de nommer un nouvel administrateur.

Monsieur Jacques Rotteveel n'est plus administrateur de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide, à l'unanimité, de nommer Monsieur Otis Claeys, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg au 15, boulevard Roosevelt, comme nouvel administrateur de la société.

Monsieur Otis Claeys terminera le mandat de son prédécesseur.

Troisième résolution

Aucun point n'est soulevé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures après lecture et approbation du procès-verbal.

A. Bertoli / J. Muller / O. Claeys

Le président / La scrutatrice / Le secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2005, réf. LSO-BB02474. – Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021160.3/850/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2005.

JARNAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 77.171.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu au siège social le 20 décembre 2004

1. L'assemblée générale accepte la démission de l'administrateur Mme Patricia Jupille et nomme en son remplacement M. Antonio Grimaldi

Son mandat s'achèvera avec celui des administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.

Luxembourg, le 20 décembre 2004.

Pour JARNAC S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2004, réf. LSO-AX08614. — Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020264.3/744/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

LAPERLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 48.126.

EXTRAIT

Par décision du Conseil d'Administration tenu en date du 20 septembre 2004, la décision suivante a été prise:

- Le Conseil d'Administration décide de nommer M. Giancarlo Pagani, né le 24 décembre 1964 à Mendrisio (Suisse) et résidant à CH-6900 Lugano, via Zurigo, 5, aux fonctions d'administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

La présente modification fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Fait à Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour LAPERLE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2004, réf. LSO-AV02199. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020289.3/744/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.



KIRIBATI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 78.116.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu au siège social le 29 juin 2004

1. L'assemblée générale accepte la démission du commissaire aux comptes QUEEN'S HOLDING LLC et nomme en son remplacement TOWERBEND LIMITED.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 29 juin 2004.

Pour KIRIBATI S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00248. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020265.3/744/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

LA NICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 79.076.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu au siège social le 20 juillet 2004

- 1. L'assemblée générale accepte la démission de l'administrateur Mme Sandrine Klusa et nomme en son remplacement Mme Patricia Jupille.
- 2. L'assemblée générale accepte la démission du commissaire aux comptes QUEEN'S HOLDING LLC et nomme en son remplacement TOWERBEND LIMITED.

Luxembourg, le 20 juillet 2004.

Pour LA NICE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00241. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020283.3/744/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

GROSSMANN BAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5558 Remich, Quai de la Moselle.

R. C. Luxembourg B 98.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 1er mars 2005, réf. LSO-BC00057, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2005.

Pour GROSSMANN BAU, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(020287.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

LEPUY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 45.609.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire le 7 mai 2004, tenue extraordinairement au siège social le 23 septembre 2004

1. L'assemblée renouvelle les mandats des administrateurs Mme Luisella Moreschi, Mme Frédérique Vigneron et Mme Patricia Jupille, ainsi que celui du commissaire aux comptes TOWERBEND Ltd, avec effet au 2 mai 2003 jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'an 2009.

Luxembourg, le 23 septembre 2004.

Pour LEPUY S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2004, réf. LSO-AW01388. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020299.3/744/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.



JEWELS MANUFACTURING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 61.384.

. . .

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 29 mars 2004, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte de la cooptation de Monsieur Stefano Graidi, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Christian Marthaler, démissionnaire, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 19 janvier 2004, avec effet au 1^{er} janvier 2004. L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Stefano Graidi, en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Carlo Longagnani, directeur financier, demeurant à I-Valenza, Administrateur;
- Monsieur Brunello Donati, conseiller d'entreprises, demeurant en Suisse, Administrateur;
- Monsieur Stefano Graidi, profession libérale, demeurant à Mendrisio (Suisse), Via al Dosso 9, Administrateur;

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2005.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2005, réf. LSO-BC01054. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020240.3/043/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

LE NOTHOMB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 16, boulevard Pierre Dupong. R. C. Luxembourg B 93.782.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 22 février 2005, réf. LSO-BB04834, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2005.

Pour LE NOTHOMB S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(020292.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

BOBRA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R. C. Luxembourg B 69.345.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2005, réf. LSO-BC01303, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2005.

Pour BOBRA HOLDING S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-délégué

Signature

(020399.3/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.



MANTA CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 64.988.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 28 février 2005

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 28 février 2005 que Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 28 février 2005, le conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Michele Canepa, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
- Monsieur Michele Canepa, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2005, réf. LSO-BC00964. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020455.3/655/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

CAFE DU SUD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 15, rue du Nord. R. C. Luxembourg B 90.544.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2005, réf. LSO-BC00714, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2005.

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(020308.3/984/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

AKERS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

R. C. Luxembourg B 8.904.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2005, réf. LSO-BC00713, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2005.

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(020309.3/984/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

NOGA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur. R. C. Luxembourg B 62.682.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 mars 2005.

P. Bettingen

Notaire

(020454.3/202/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.



HPLC, HIGH PERFORMANCE LOGISTICS & CONSULTING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6947 Niederanven, 3, Zone Industrielle Bombicht. H. R. Luxemburg B 88.577.

Auszug der Beschlüsse der ausserordentlichen Generalversammlung vom 5. Januar 2005

Am Mittwoch, den 5. Januar 2005 um 14.00 Uhr, sind die Aktionäre der HPLC S.A., HIGH PERFORMANCE LOGI-STICS & CONSULTING S.A. in der Stadt Niederanven zur ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetre-

Nach eingehender Beratung faßt die ausserordentlichen Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

- Die Versammlung beschließt einstimmig, Frau Claude Kraus, sachverständigte Buchhalterin, beruflich ansässig in L-2530 Luxemburg, zum neuen Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft zu ernennen.
 - Der neue Verwaltungsratsmitglied akzeptiert dieses Mandat.
 - Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Delegierten des Verwaltungsrates werden verlängert.
 - Der Verwaltungsrat der Gesellschaft besteht demzufolge aus folgenden Mitgliedern:
 - * Herr Karl Fischbach, Rechtsanwalt, wohnhaft in D-48268 Greven, Blüchersstrasse 9,
- * Herr Eberhard Mathiak, Speditionskaufmann, wohnhaft in D-54453 Nittel, Auf Merschel 2 (Delegierter des Verwal-
 - * Frau Claude Kraus, sachverständigte Buchhalterin, beruflich ansässig in L-2530 Luxemburg.
- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Delegierten des Verwaltungsrates enden nach der Generalversammlung des Jahres 2009.

Da keine weiteren Wortmeldungen vorliegen, wird gegenwärtiges Protokoll verlesen und vom Vorsitzenden, dem Stimmenzähler und dem Schriftführer unterfertigt.

Niederanven, den 5. Januar 2005.

Unterschriften.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2005, réf. LSO-BC00709. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(020345.3/503/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

DUNMORE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R. C. Luxembourg B 37.488.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2005, réf. LSO-BC01305, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2005.

Pour DUNMORE INTERNATIONAL S.A. MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. Administrateur-Délégué

Signature

(020404.3/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

MAE ENGINEERING SRL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 94.771.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 fevrier 2005

- 1. L'Assemblée accepte la démission de Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
- 2. L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à Luxembourg et Monsieur Michele Canepa, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2005, réf. LSO-BC00966. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020460.3/655/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.



AKROTEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy. R. C. Luxembourg B 82.585.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2005, réf. LSO-BC01310, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2005.

pour AKROTEC, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signature

(020407.3/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

TECHNOLAND II HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R. C. Luxembourg B 93.380.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2005, réf. LSO-BC01311, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er mars 2005.

TECHNOLAND II HOLDINGS, S.à r.l.

P. van Denzen / P. van Baarle

Manager / Manager

(020408.3/683/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

JEROZOLIMSKIE 195 HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R. C. Luxembourg B 93.557.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2005, réf. LSO-BC01314, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er mars 2005.

JEROZOLIMSKIE 195 HOLDING, S.à r.l.

P. van Denzen / P. van Baarle

Manager / Manager

(020410.3/683/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

NOUNA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 73.217.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 février 2005

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

Luxembourg, le 18 février 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2005, réf. LSO-BC00348. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020461.3/655/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.



LINA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 67.109.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 28 février 2005

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 28 février 2005 que Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 28 février 2005, le conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Michele Canepa, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Michele Canepa, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2005, réf. LSO-BC00968. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020456.3/655/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

WELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 76.386.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 28 février 2005

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 28 février 2005 que Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 28 février 2005, le conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Michele Canepa, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
- Monsieur Michele Canepa, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2005, réf. LSO-BC00970. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020462.3/655/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

MDS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 66.430.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 28 février 2005

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 28 février 2005 que Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 28 février 2005, le conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Michele Canepa, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.



Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
- Monsieur Michele Canepa, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2005, réf. LSO-BC00972. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020463.3/655/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

GIOTTO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 70.424.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BC01374, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(020524.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

CHARME HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 41.166.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2005, réf. LSO-BC01385, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(020533.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

FDI FINANCIERE DE DEVELOPPEMENT IMMOBILIER S.A., Société Anonyme, (anc. LOOPKIN INVESTMENT S.A.).

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur. R. C. Luxembourg B 102.718.

L'an deux mille cinq, le premier février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LOOPKIN INVESTMENT S.A., ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, R.C.S. Luxembourg section B numéro 102.718, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 août 2004, publié au Mémorial C numéro 1133 du 11 novembre 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg. Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie Steffen, employé privé, demeurant à Schieren.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui ensemble avec les procurations.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:



Ordre du jour:

- 1.- Changement de la dénomination de la société en FDI FINANCIERE DE DEVELOPPEMENT IMMOBILIER S.A.
- 2.- Modification afférente de l'article 1er des statuts.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en FDI FINANCIERE DE DEVELOPPEMENT IMMOBILIER S.A. et de modifier en conséquence l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 1er. Il existe une société anonyme sous la dénomination de FDI FINANCIERE DE DEVELOPPEMENT IMMOBILIER S.A.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: Ch. Dostert, J.-M. Steffen, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 février 2005, vol. 530, fol. 79, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

I. Seckler.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 mars 2005.

(020520.3/231/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

J.J. CAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4437 Soleuvre, 144, rue de Differdange. R. C. Luxembourg B 106.401.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix huit février.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange.

A comparu:

Jean-Jacques Armillei, délégué technico-commercial, né à Thionville (France), le 19 juillet 1964, demeurant à F-57330 Zoufftgen, 63, rue Principale.

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

- Art. 1er. La société prend la dénomination de J.J. CAR, S.à r.l.
- Art. 2. Le siège de la société est établi à Soleuvre.
- **Art. 3.** La société a pour objet l'achat et la vente de véhicules, la vente de pièces détachées ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.
 - Art. 4. La durée de la société est indéterminée.
- Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-cinq (125,-) euros chacune.
 - Art. 6. En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

- Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.
 - Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
 - Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2005.



Souscription et libération

Les parts ont été souscrites par Jean-Jacques Armillei, délégué technico-commercial, né à Thionville (France), le 19 juillet 1964, demeurant à F-57330 Zoufftgen, 63, rue Principale.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850,-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-4437 Soleuvre, 144, rue de Differdange;
- Le nombre des gérants est fixé à un (1);
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

Jean-Jacques Armillei, délégué technico-commercial, né à Thionville (France), le 19 juillet 1964, demeurant à F-57330 Zoufftgen, 63, rue Principale.

La société est engagée par la signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire au comparant que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub «objet social» respectivement après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, de tout ce qui précède, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-J. Armillei, F. Molitor.

Enregistré à Esch-Sur-Alzette, le 21 février 2005, vol. 891, fol. 60, case 9. - Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 23 février 2005.

F. Molitor.

(020424.3/223/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

PIRELLI FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 58.422.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 3 mars 2005

Résolution

Les mandats des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2005 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Claude Deschenaux, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, président;

Paul Helminger, bourgmestre de la Ville de Luxembourg, demeurant à Luxembourg, vice-président;

Bernard Huppert, dirigeant d'entreprises, demeurant à Reinach (Suisse), administrateur;

Pierluigi Zanaboni, dirigeant d'entreprises, demeurant à Milan (Italie), administrateur.

Les mandats du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de nommer pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2005 comme suit:

Commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers, S.à.r.l., 400 route d'Esch, L- 1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

PIRELLI FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2005, réf. LSO-BC01298. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020560.3/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.



LUX-PENSION SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz. R. C. Luxembourg B 88.078.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui sera tenue dans les locaux de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg à Luxembourg, 1, rue Zithe, le jeudi 14 juillet 2005 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du iour

- 1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 31
- 2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2005; affectation des résultats.
- 3. Donner quitus aux Administrateurs.
- 4. Nominations statutaires.
- 5. Nomination du Réviseur d'Entreprises.
- 6. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés moyennant procuration à l'Assemblée Générale devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des agents payeurs ci-après:

- BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG
- BANQUE RAIFFEISEN S.C.
- FORTUNA BANQUE S.C.

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits au registre des actionnaires en nom à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Des formules de procuration sont disponibles au siège social de la Société.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actions présents ou représentés.

II (02991/755/30) Le Conseil d'Administration.

INTERNATIONAL SECURITIES FUND NEW ECONOMY S.A.,

Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17A, rue des Bains. R. C. Luxembourg B 7.751.

Les actionnaires de INTERNATIONAL SECURITIES FUND NEW ECONOMY S.A. sont avisés que le conseil d'administration a décidé de proposer aux actionnaires de fusionner INTERNATIONAL SECURITIES FUND NEW ECONOMY S.A. avec INTERFUND dont le siège social est établi à Luxembourg, 17A, rue des Bains, laquelle absorbera intégralement INTERNATIONAL SECURITIES FUND NEW ECONOMY S.A. suivant le projet de fusion publié dans le Mémorial C du 10 juin 2005.

Messieurs et Mesdames les Actionnaires sont dès lors convoqués par le présent avis à une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 13 juillet 2005 à 15.00 heures par-devant notaire au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Approbation de la fusion de INTERNATIONAL SECURITIES FUND NEW ECONOMY S.A. avec INTERFUND par l'absorption de INTERNATIONAL SECURITIES FUND NEW ECONOMY S.A. par INTERFUND.

En particulier, les actionnaires, après avoir entendu: le rapport du Conseil d'Administration expliquant et justifiant le projet de fusion publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 10 juin 2005, et déposé au Greffe du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg-Ville et le rapport unique de vérification préparé par ERNST & YOUNG S.A., agissant en tant qu'expert indépendant concernant la fusion des deux sociétés, en application de l'article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en vertu d'une ordonnance du 23 mai 2005 du Président de la Ilème Chambre du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale le désignant comme seul expert indépendant pour les deux sociétés, et sous réserve de l'approbation dudit projet de fusion par l'assemblée des actionnaires de INTERFUND, s'il y a lieu, sont amenés à:

- approuver le projet de fusion;
- approuver la fusion de INTERNATIONAL SECURITIES FUND NEW ECONOMY S.A. avec le compartiment dormant INTERFUND CAPITAL réactivé et transformé en INTERFUND INTERNATIONAL SECURITIES NEW ECONOMY selon les dispositions prévues dans le projet de fusion par le transfert des actifs et passifs de INTERNATIONAL SECURITIES FUND NEW ECONOMY S.A. avec effet à la date effective de la fusion, à savoir le 22 août 2005. L'échange des actions se basera sur la parité d'une action de INTERFUND INTERNATIONAL SECURITIES NEW ECONOMY contre une action de INTERNATIONAL SECURITIES FUND NEW ECONOMY S.A. calculée par rapport à la valeur nette d'inventaire de INTERNATIONAL SECURITIES FUND NEW ECONOMY S.A.



déterminée au 19 août 2005. Le transfert des avoirs s'opérera comme suit, conformément aux articles 257 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 7 septembre 1987: Les avoirs de INTERNATIONAL SECURITIES FUND NEW ECONOMY S.A. seront transférés dans le compartiment réactivé et transformé INTERFUND INTERNATIONAL SECURITIES NEW ECONOMY en échange d'actions de ce compartiment.

- décider l'annulation de toutes les actions de INTERNATIONAL SECURITIES FUND NEW ECONOMY S.A. ainsi que sa dissolution;
- s'assurer que toutes les mesures seront prises par le conseil d'administration de INTERFUND pour l'exécution du projet de fusion qui deviendra effectif le 22 août 2005;
- donner décharge aux administrateurs et au réviseur d'entreprises et décider de la conservation des livres de INTERNATIONAL SECURITIES FUND NEW ECONOMY S.A.
 Les documents ci-dessous sont disponibles pour consultation au siège social aux heures d'ouverture normales des

bureaux et des copies peuvent y être obtenues sans frais:

- le projet de fusion;
- les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion des exercices 2002, 2003 et 2004 des deux sociétés;
- les procès-verbaux des réunions des conseils d'administration des deux sociétés;
- le rapport d'examen du projet de fusion établi par ERNST & YOUNG S.A. pour INTERNATIONAL SECURITIES FUND NEW ECONOMY S.A. et pour INTERFUND.

Les décisions sur les points portés à l'ordre du jour ne pourront être prises que si plus de la moitié des actions sont présentes ou représentées et qu'au moins 2/3 des voix des actions présentes ou représentées se prononcent en faveur de telles décisions.

Pour pouvoir participer à cette assemblée, les actionnaires doivent présenter leurs actions au porteur deux jours francs au moins avant la date de l'assemblée au siège social ou auprès de FIDEURAM BANK (LUXEMBOURG) S.A.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire peut voter par procuration. Les procurations doivent parvenir au siège social de la société 48 heures au moins avant la date de l'assemblée.

Tout actionnaire de INTERNATIONAL SECURITIES FUND NEW ECONOMY S.A. qui ne serait pas d'accord avec le projet de fusion a le droit de demander le rachat de ses actions sans frais du 12 juin 2005 jusqu'au 12 juillet 2005 inclus. Il est cependant porté à la connaissance de tout actionnaire de INTERNATIONAL SECURITIES FUND NEW ECONOMY S.A. que la politique d'investissement de INTERFUND INTERNATIONAL SECURITIES NEW ECONOMY ainsi que les commissions payables au gestionnaire en investissements et à la société de vente par ce compartiment restent inchangées.

II (02999/000/65) Le conseil d'administration.

DIADEM, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 92.982.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la SICAV DIADEM à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 14 juillet 2005 à 11.30 au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Décision de dissolution et de mise en liquidation de la société,
- Désignation d'un liquidateur, détermination de ses pouvoirs et fixation de sa rémunération.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme. Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée ne délibérera valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires présents ou représentés.

II (03210/755/17) Le Conseil d'Administration.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck